

Nos morts

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **72 (1921)**

Heft 4

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le conseil d'administration de l'office d'assurance contre les accidents à Lucerne, nous rappellerons au Département, avec prière de la transmettre au Conseil fédéral, votre demande tendant à obtenir un représentant dans ce conseil. Lors des deux dernières nominations partielles, il s'est agi de donner un représentant à des organisations qui incontestablement y avaient droit : l'Association suisse des métiers et la Société suisse de l'industrie et du commerce. D'autre part, vous affirmez dans votre demande qu'il n'a pas été tenu un compte suffisant des intérêts de l'économie forestière. Nous pouvons y répondre ceci : Lors de la préparation et de l'application de la revision de l'ordonnance I, l'économie forestière était représentée au sein de la commission par quatre délégués,¹ soit : MM. Th. Felber, professeur à Zurich, R. Ackermann, ancien syndic à Mels, Dr C. Moser, conseiller d'Etat à Berne et Dr Zimmerli, comme délégué de l'inspection fédérale des forêts, chasse et pêche, à Berne. Nos dernières prescriptions ont été établies en tenant compte des vœux et propositions de ces délégués. A notre avis, la prise en considération de tels vœux a pour les intéressés au moins autant d'importance que le fait d'être représentés au Conseil d'administration. Ce dernier, en effet, ne peut pas aussi bien qu'une commission spéciale entrer dans l'étude des questions de détail.

Au demeurant, il semble que la sylviculture ait quelque peine à s'adapter au système de l'assurance obligatoire. En effet, à peine les prescriptions nouvelles de l'ordonnance qui avait été révisée pour tenir compte des vœux de votre Société venaient-elles d'être appliquées que déjà nous parvenait, de la part de sphères forestières, une réclamation dans laquelle on se plaignait d'avoir modifié les premières prescriptions ²

Avec considération distinguée

Office fédéral des assurances sociales,
Rüfenacht, directeur.

NOS MORTS.

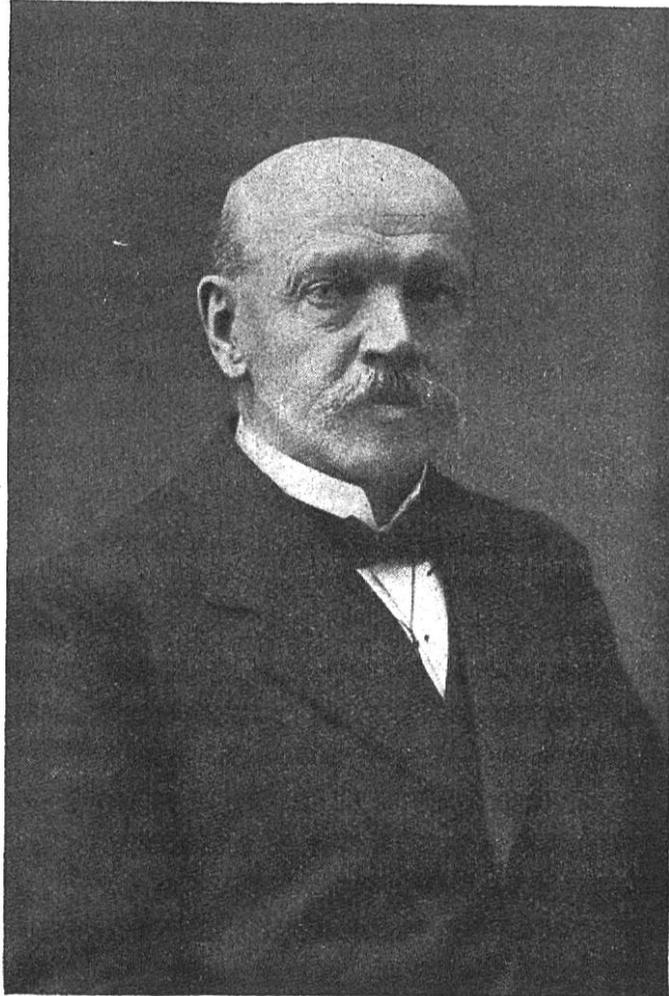
† Monsieur Hermann Liehti, ancien inspecteur forestier.

La génération actuelle des forestiers n'a pas beaucoup connu M. Hermann Liehti, ancien inspecteur forestier, qui vient de mourir à Morat, à l'âge de 70 ans, en pleine activité. Le défunt s'était retiré de l'ad-

¹ Quoiqu'en pense l'auteur de cette lettre, nous ne voyons parmi ces quatre délégués qu'un seul sylviculteur, puis deux représentants de l'agriculture et un juriste.
La Rédaction.

² Sous une forme aussi générale, une observation de cette nature ne signifie pas grand chose. Il faudrait savoir, pour se prononcer, quelles sont les sphères forestières en cause et quels sont les motifs exacts de la réclamation. Quoi qu'il en soit, elle montre à nouveau combien il serait désirable que le Conseil d'administration comptât dans son sein un représentant authentique et autorisé de la sylviculture.
La Rédaction.

ministration forestière voilà assez longtemps et ses dernières années ont été consacrées surtout à la chose publique. Ceux de la génération précédente savent la place considérable que cet homme a occupé dans nos sphères forestières et avec quel éclat il a, au cours d'une carrière admirablement remplie, occupé de nombreux postes importants. Et tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher, ou de le connaître dans



† Hermann Liechti

l'intimité, ont été douloureusement surpris par le départ de cet homme chez qui se trouvaient réunies les connaissances professionnelles les plus étendues et les qualités du cœur les plus exquises. Monsieur H. Liechti a été un de nos sylviculteurs les plus remarquables; il fut un homme de grand caractère, foncièrement bienveillant, mais rien n'égalait le charme incomparable de sa modestie. Ceux qui l'approchaient étaient d'emblée conquis par cette personnalité chez qui tout captivait. C'était vraiment une nature d'élite.

M. H. Liechti est né à Morat le 12 décembre 1851. Il a étudié à l'École forestière de Zurich, de 1868 à 1870. A vingt ans, il devient inspecteur forestier de l'arrondissement fribourgeois Gruyère-Vevy. A la même époque, sa ville natale lui confie la gérance de ses forêts et

domaines communaux. En 1886, il démissionne comme inspecteur d'arrondissement et se consacre plus spécialement aux forêts communales de Morat. Quand, en 1912, après 41 années de gérance de ces forêts, il les confie à son neveu, M. l'inspecteur forestier Ed. Liechti, il en avait fait des forêts modèles que l'on vient étudier de loin et qui longtemps, en Suisse, sont celles dont le rendement financier brille au premier rang. C'est qu'aussi M. Liechti avait su voir que le forestier ne peut se contenter de faire produire beaucoup de bois à ses plantations : il doit savoir aussi tirer le meilleur parti de leurs produits. Il était passé maître dans cet art indispensable au forestier d'aujourd'hui.

Grâce à la diversité de ses connaissances, M. Liechti était, en matière d'expertise, un spécialiste incomparable. Nous le voyons fonctionner en cette qualité, dans de nombreuses expertises forestières importantes. Il a été la cheville ouvrière du Tribunal arbitral nommé pour le fameux rachat des droits d'usage de la forêt du Risoud (Vaud). Devenu l'homme de confiance du Tribunal fédéral en matière forestière, ce dernier le chargea récemment de la présidence de la commission d'experts qui mit fin à un litige pendant depuis vingt ans entre les chemins de fer fédéraux et une corporation forestière du canton de Schwyz. Partout son avis faisait en quelque sorte loi, tant était grande la confiance qu'inspiraient ses connaissances professionnelles et la rectitude de son jugement.

C'est en partie sous la direction de M. Liechti que furent entrepris les travaux de mise en valeur du Grand marais (Berne et Fribourg) par la forêt. Les plantations ainsi créées portent la marque d'un maître.

Membre influent de la Société forestière suisse, il a fait partie de son comité pendant environ dix ans ; il en fut le vice-président vers 1893. Il a siégé longtemps parmi les membres de la commission fédérale pour l'examen d'Etat. Il siégeait encore dans la commission de surveillance de la Station fédérale de recherches forestières.

Appelé en 1914, par la confiance du Conseil fédéral, au poste de commissaire fédéral en chef, il eut à procéder, dans tout notre pays, à l'estimation de la valeur des dégâts causés par les travaux divers de nos troupes, en particulier par ceux nécessités pour la mise en état de défense de nos frontières. Ce travail d'estimation — compliqué souvent par la remise en état des lieux — ardu et épuisant l'a occupé jusqu'à son dernier souffle. Il y a mis tout son cœur. Nul mieux que lui n'était capable de trouver les solutions qui, tout en ménageant la bourse de la Confédération, parvenaient à satisfaire des exigences souvent déraisonnables. Sa parfaite connaissance de l'allemand et du français lui avait beaucoup facilité sa tâche. Et il avait au suprême degré ce don — privilège des hommes au caractère droit — d'inspirer une confiance illimitée à tous ceux avec lesquels il traitait. Constamment à la brèche, vaillant à l'ouvrage, il a dépensé des trésors d'ingéniosité, toujours soucieux de défendre les deniers de la Confédération. Les services qu'il a rendus à son pays, comme commissaire fédéral, sont inappréciables.

Dès sa jeunesse, M. Liechti s'est intéressé à la chose publique. Dans la politique fribourgeoise, il était devenu le chef de l'opposition libérale. Si grande était l'estime de ses adversaires politiques qu'il fut appelé, quoique de religion protestante, à la présidence du Grand-Conseil de ce canton où les catholiques forment les $\frac{9}{10}$ environ de la population. A lui seul ce fait est hautement éloquent. M. Liechti a fait partie du Conseil national pendant quelques années.

Homme profondément religieux, le défunt a occupé une grande place dans les conseils ecclésiastiques de l'église protestante de Fribourg; il en a présidé jusqu'à sa mort le synode cantonal.

Monsieur H. Liechti a été un des meilleurs serviteurs de son pays. Sylviculteur hors de pair, homme politique d'une haute intégrité, patriote dévoué et éclairé, il laisse une trace profonde dans tous les domaines où s'est exercée son activité inlassable. Il a hautement honoré son canton et son pays. Son souvenir restera longtemps lumineux et sa vie aura été un bienfaisant exemple.

En face de ce départ, qui est un deuil pour tous les sylviculteurs suisses, nous adressons à la veuve et à la fille du cher disparu l'expression profondément respectueuse de notre vive sympathie.

H. Badoux.

COMMUNICATIONS.

Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers.

(19 février 1921.)

La carte de convocation à la réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers annonçait à l'ordre du jour, comme objet essentiel, la discussion des conclusions du rapport de M. *Fr. Aubert* sur le marché des bois. Les représentants de l'industrie et du commerce du bois avaient été invités, ainsi que ceux des communes forestières vaudoises. Le sujet à traiter était actuel et important. Aussi l'affluence fut-elle grande. Plus de 170 personnes se pressaient sur les bancs d'un auditoire du palais de Rumine quand M. le président *de Luze* ouvrit la séance.

Mais avant de relater succinctement les principaux faits de celle-ci, il convient de récapituler le rapport annuel du Comité sur l'exercice 1920, qui fut distribué au début de l'assemblée. L'effectif qui était de 386 sociétaires à fin 1919 est passé, à fin 1920, à 406. Mieux que de longues phrases, l'augmentation du nombre des sociétaires montre que la „Vaudoise“ continue à se développer de la façon la plus réjouissante. Dix-sept nouveaux membres sont admis au cours de la séance.

Parmi les sociétaires décédés au cours de 1920 il faut citer : MM. Fl. Piguet, Henri Chambovey, Magnin, Emile Randin, Constant Burdet et J. de Siebenthal.

Des *pépinières scolaires*, 18 ont fourni le rapport usuel. Leur surface est de 0,59 ha; elles ont livré 11.400 plants. Environ 300 écoliers